

NOVEMBRE 2015

L'UNION des OFFICIERS

Force Ouvrière



**PROPOSITIONS
DE MESURES OPÉRATIONNELLES
POUR AIDER LES PERSONNELS DANS LA LUTTE
CONTRE LE TERRORISME**



L'UNION DES OFFICIERS

FSMI/FO

Apartir des éléments constitutifs d'un acte terroriste...

L'Union des officiers, loin de vouloir s'immiscer dans les décisions politiques qui ne sont pas de son ressort, se propose de présenter ici des mesures simples, à court ou moyen terme, pour faciliter le travail des hommes de terrain dans la lutte contre le terrorisme.

De manière uniquement pragmatique, nous constatons que pour commettre un acte terroriste plusieurs critères sont incontournables :

- Un ou des hommes,
- Une cause,
- Des armes et explosifs,
- Une logistique.

Fort de ce constat de simple bon sens, l'Union des Officiers propose un ensemble de mesures opérationnelles pour aider les personnels dans la lutte contre le terrorisme.

Des hommes...

Deux sources sont identifiables : Les ressortissants français et les intervenants extérieurs.

⇒ Les ressortissants Français :

Là encore nous pouvons identifier deux catégories : Ceux qui sont radicalisés et identifiés et qui ont suivi une formation terroriste dans divers pays. Ces individus sont souvent identifiés et déjà signalés (4 000 fiches S). Ils constituent des cellules « dormantes », aisément activées et terriblement dangereuses.

Ceux qui sont au périmètre de cette radicalité et sont susceptibles de participer à des groupes à risque (11 000 personnes).

Les services de renseignements sont parvenus à « repérer » et identifier ces individus. Malheureusement nous constatons que cela n'a pas empêché les actes barbares de janvier et novembre 2015.

Nous constatons que ces ressortissants Français dans plusieurs cas demeurent ou ont séjourné à l'étranger (Belgique).

De plus ils sont souvent constitués en petites cellules souvent familiales donc très difficiles à repérer.

Ces individus sont presque toujours passés par la petite ou moyenne délinquance même s'ils ne sont pas tous passés par la prison.

Notre proposition :

Définir par tous moyens, à l'intérieur de ces fiches S, des sous groupes qui seront classés à partir de leur dangerosité.

Groupe 1

Isoler les plus radicalisés, considérés comme immédiatement dangereux. Les placer dans des établissements spécialisés afin de travailler à leur dé-radicalisation.

Groupe 2

Individus radicalisés non considérés comme immédiatement dangereux. Pour ces individus il est établi que les sources de radicalisation sont essentiellement les sites internet et quelques mosquées. Nous proposons d'instaurer un délit de consultation de site internet à contingence terroriste (à l'instar de la pédopornographie).

Nous proposons la fermeture de ces mosquées et l'expulsion de tous les imams radicaux.

Groupe 3 :

Mettre en place un contrôle régulier et une surveillance ponctuelle.

Notre proposition :

De plus, il est établi qu'il existe une relation étroite entre délinquance et terrorisme. Nous appelons à un renforcement des textes répressifs en matière financière afin que chacun doive justifier de la provenance de ses biens.

⇒ Les intervenants extérieurs :

Nous constatons que nombre de ces terroristes parviennent à entrer en France avec des documents falsifiés. (cf paragraphe V)

Ils sont originaires des pays en guerre et veulent frapper ceux qui soutiennent leurs ennemis.

La récente entrée de très nombreux migrants sans contrôle préalable aura certainement permis à quelques terroristes de pénétrer en Europe et certainement en France.

Toutefois, il a été établi que lors d'opérations terroristes ces barbares sont en relation avec des commanditaires se trouvant dans les pays extérieurs.

Notre proposition :

Mettre en place un plan Marshall en matière de fraude documentaire. Renforcer le partenariat international en créant des fichiers européens.

Une cause...

Alors que nous avons connu un terrorisme « politique » en France depuis les années 70 jusqu'au début des années 2000, désormais les motivations terroristes sont présentées comme religieuses. En réalité, il s'agit de volontés d'hégémonie politique dissimulées derrière des discours religieux.

Cette dimension religieuse facilitant d'ailleurs le passage à l'acte allant jusqu'à la mort.

Des armes & explosifs...

Le constat est malheureusement sans appel. Des armes de toutes natures circulent en nombre sur notre territoire. Chaque « petit caïd de cité » possède son arsenal, ou sait parfaitement où il pourra s'approvisionner. De plus, l'exemple récent démontre que les terroristes ne connaissent aucune difficulté pour faire entrer des armes de guerre sur notre territoire

Notre proposition :

Le constat dans ce domaine est sans appel. L'état Français a perdu le combat dans la lutte de l'importation illicite d'armes et explosifs.

La reconquête du terrain sera extrêmement difficile et particulièrement dangereuse, mais ce combat est essentiel.

Il faut réactiver les unités de coordination, recréer des fichiers opérationnels, renforcer et mutualiser les services intervenants et imposer le partage des informations

Une logistique...

La commission d'un acte terroriste demande une organisation préalable.

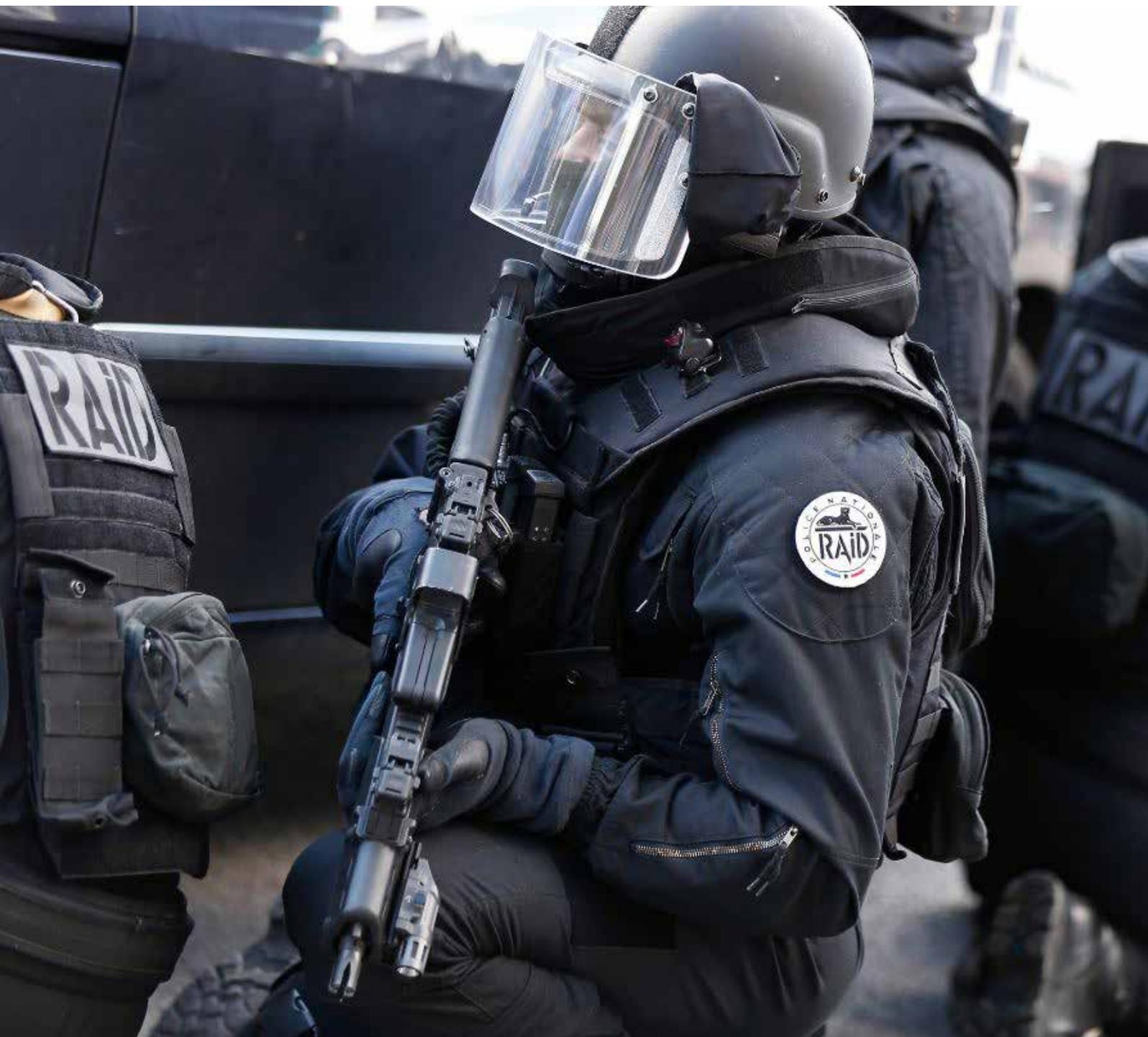
- Choix du ou des objectifs. (en fonction du message souhaité),
- Regroupement des individus,
- Repérage,
- Moyens de communication (téléphones, internet..),
- Rencontres physiques pour préparer et répartir les missions,
- Moyens de déplacement. (voitures...),
- Point de rencontre au début des faits,
- Exfiltration ou chemins de replis.

Pour réaliser tous ces actes préparatoires les individus quelquefois non nationaux doivent obligatoirement séjourner sur le territoire et donc bénéficier d'une aide humaine et logistique ainsi que de documents d'identité suffisamment bien réalisés pour passer les contrôles.

Notre proposition :

Les attentats commis en 2015 démontrent que malgré un travail acharné des services de renseignements, le risque zéro n'existe pas. La France possède aujourd'hui quatre services de renseignements : la DGSI, le SCRT, le SDAO, la DGSE, sans oublier la DRPP voire la DNRED

Il semble incontournable désormais, de penser à un rapprochement ou pour le moins à une mutualisation opérationnelle de ces quatre structures.



Améliorer la formation des policiers...

⇒ Dans le domaine de la formation initiale

Nos jeunes recrues devront être préparées pour pouvoir faire face, dès leur sortie d'école, à ces nouvelles formes de terrorisme.

Nos propositions :

- ***Intégrer des modules spécifiques visant à étoffer le contenu de la formation.***
- ***Dans les mises en situation et cas pratiques, inclure de nouveaux scénarios élevant le degré d'intensité des simulations et développer de nouvelles compétences professionnelles face aux actes terroristes.***

⇒ Dans le domaine de la formation continue

Les policiers des unités de service général et des unités d'appui type BAC sont particulièrement exposés en qualité de premiers intervenants sur les lieux d'une action terroriste ou d'une infraction de droit commun commise par des individus lourdement armés.

Ils peuvent également être confrontés à des attaques ciblées les visant lors d'interventions ordinaires (ex : accident de la circulation) ou à l'occasion de simples patrouilles pédestres.

Nos propositions :

Les séances de GTPI :

- ***Élaborer de nouveaux modules de formation GTPI adaptés à ces nouvelles menaces***
- ***Augmenter le volume horaire de ces entraînements et respecter ce volume même en cas de contraintes de service.***
- ***Doter les services sécurité publique de l'arme longue collective (fusil à pompe ou PM 12Sd ou GK)***
- ***Dotation d'un 3^{ème} chargeur.***

L'entraînement au tir :

- ***Passer de 3 à 10 tirs (minimum) par an pour chaque fonctionnaire, en généralisant l'apprentissage de l'emploi des autres armes de dotations (fusil à pompe, pistolet mitrailleur, carabine).***
- ***Donner aux moniteurs des APP les moyens, en temps et en matériel, de mettre en place des séances spécifiquement adaptées aux situations de terrorisme et de criminalité organisée.***

Perfectionner l'emploi des personnels...

⇒ Le problème des primo-intervenants :

En général, sur la signalisation de faits importants sur la voie publique, il est d'abord fait appel aux Brigade Anti-Criminalité (BAC), puis au service général.

Ensuite interviendront les effectifs spécialisés (RAID – BRI – CSI)

A l'heure actuelle, les effectifs BAC parisiens sont constitués à 90 % de fonctionnaires issus des brigades générales, qui orientent leur carrière vers la lutte contre le flagrant délit.

Dans l'ensemble, même si parfois il y a des courses poursuites (pédestres ou véhiculées), ils ont à faire à des individus qui, une fois pris, ne « bougent plus ».

Hors, le terrorisme et nous venons de le vivre, est constitué d'individus jusqu'au-boutistes qui, en dernier recours, feront exploser la ceinture d'explosifs qu'ils portent sur eux.

Ce sont également des hommes (ou femmes) qui ont un entraînement sinon militaire au moins para militaire. Ils savent se servir d'armes de guerre (d'épaule - Kalachnikov - ou de poing - pistolet à munitions de guerre -).

⇒ Dans le domaine des méthodes d'intervention

Les événements du 13 novembre ont mis en lumière certaines difficultés rencontrées par les personnels intervenants : manque de coordination, premières instructions tardives...

Nos propositions :

Organiser des mises en situation :

- À l'instar de ce qui se pratique en Grande Bretagne, réaliser des exercices d'entraînement grandeur nature qui mettent les personnels en situation sur le terrain.

Optimiser l'utilisation des fonctionnaires :

- Établir des plans de rappel permettant, dès le déclenchement de la crise, la mise en œuvre d'une gestion plus flexible des policiers, qui pourront être conduits à évoluer hors de leur champs habituel d'exercice, en fonction de compétences ou d'appétences particulières (ex : création de cellules thématiques, renfort d'unités antiterroristes...).

Renforcer les équipages :

- Dans le contexte, il ne peut plus être question de mutualisation et de rationalisation des effectifs. Les véhicules de police ne doivent plus être occupés par deux agents.

***Moderniser
le matériel...***

⇒ L'équipement

Les effectifs susceptibles d'être confrontés de manière imprévue à des terroristes sont dotés de gilets pare-balles dont l'efficacité d'arrêt, face à une munition de guerre, reste à démontrer.

De la même manière, l'armement individuel n'est pas adapté pour répliquer aux individus munis de fusils d'assaut.

Nos propositions :

Adapter les matériels de protection :

- Les effectifs BAC doivent être équipés de matériels lourds (casque, coudières, genouillères, gilets lourds, boucliers anti-balles pliables utilisés par le RAID et la BRI).

- Mettre en service un armement collectif (arme d'épaule ou de dissuasion) dans chaque véhicule de police-secours ou de

patrouille sur voie publique.

⇒ Les parcs

Le matériel roulant et les bâtiments doivent être progressivement adaptés aux nouvelles contraintes et exigences sécuritaires, nécessitant un véritable programme d'investissement.

Nos propositions :

- **Acquérir des véhicules légers munis de blindage.**
- **Sécuriser l'accès de l'ensemble des services de Police.**

⇒ Le soin aux victimes

Face à l'ampleur du nombre de victimes, la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris a manqué de matériel d'urgence.

Nos propositions :

- Chaque véhicule de police-secours ou de patrouille sur voie publique doit être muni d'une trousse de premier secours adéquate (pansements compressifs, couverture de survie, garrots...).

Faciliter le travail des policiers...

⇒ Au plan législatif

Depuis la loi du 9 septembre 1986, le parlement français a renforcé l'arsenal judiciaire contre le terrorisme, mais les textes se sont souvent révélés peu efficaces ou difficilement applicables du fait d'amendements destinés à les rendre moins liberticides.

Le projet de loi adopté le 24 juin 2015 a fixé un cadre juridique précis pour les services de renseignement les autorisant à des investigations techniques. Mais une fois de plus, le souci de garantir le respect des libertés grève l'efficacité des mesures. Les agents affectés dans ces services témoignent notamment d'une gestion insurmontable des poses de balises et des opérations de IMSI catching (opérations soumises au double contrôle).

Nos propositions :

- Sortir de la dualité procédure inquisitoire - procédure accusatoire**
- **L'heure n'est plus à phosphorer sur d'éventuelles dématérialisations de la procédure. Il faut libérer l'investigation de la procédure écrite et privilégier l'oral.**
 - **Faire évoluer la notion de légitime défense pour les policiers : dans le temps de la flagrance, et en cas de péril imminent, autoriser l'usage de l'arme de façon non simultanée à l'action du mis en cause, et en amoindrissant la notion de proportionnalité, dans des cas spécifiques (violences en réunion, usage d'une arme blanche...).**
 - **Concilier les textes législatifs et l'intérêt opérationnel en permettant un déroulement simplifié des opérations non intrusives.**
 - **Permettre un meilleur accès à tous les fichiers (sécurité**

sociale, impôts, fichiers internes police...) pour les chargés d'investigation.

⇒ Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme

Le djihadisme radical est impliqué dans le blanchiment d'argent et le trafic de drogues, mais les services de renseignement ne connaissent pas la situation de ces trafics dans les cités. Les policiers de terrain (et certains groupes de la Police Judiciaire) doivent être en mesure de transmettre les informations qu'ils détiennent aux services chargés de l'exploitation.

La récente priorité donnée à la lutte contre le terrorisme s'est traduite par la création de 432 postes à la DGSI d'ici à 2018 et de 203 postes au SCRT d'ici fin 2015. Au total, 1 100 emplois nouveaux auront été alloués d'ici 2017 aux services de renseignement (500 à la DGSI, 500 au SCRT et 100 à la DRPP).

Mais si des efforts ont été consacrés au renseignement intérieur, il semble que les services enquêteurs de lutte antiterroriste aient été «oubliés».

Nos propositions :

- Doter tous les services en charge de la lutte antiterroriste des mêmes logiciels de traitement et d'enregistrement des données...

- Améliorer le recueil du renseignement et de l'information.

Faire en sorte que l'ensemble des forces de sécurité publique (PN, GN et PM) concourent à un premier niveau de collecte (tissu associatif, gardiens d'immeuble, exploitants de débits de boissons).

- Entériner en urgence le fichier Setrader pour avoir une vision des passagers aériens entrant en France, dans l'attente de pouvoir utiliser pleinement le PNR européen.

- Remettre le travail de terrain au cœur du renseignement.

Réactiver ou améliorer le travail sur les « sources ».

- Doter les services spécialisés dans l'interception et le suivi informatique de matériel et de connections informatiques performants. Faciliter la formation continue des enquêteurs spécialisés.

- Étoffer fortement les services enquêteurs de lutte antiterroriste

- Opérer une mutualisation opérationnelle entre le SCRT et le SDAO, mais également entre la DGSI et la DGSE en imposant le partage des informations.

- Création d'une unité de coordination de lutte antiterroriste UCRAT.

- Améliorer les liens entre l'administration pénitentiaire et les services de renseignement intérieur afin de lutter contre la radicalisation en milieu carcéral, et autoriser l'administration pénitentiaire à participer au recueil du renseignement en prison.

**Moderniser
le recueil
et l'analyse des
renseignements...**

La multitude de services travaillant sur les mêmes thématiques entraîne, outre la trop naturelle concurrence ou compétition des chefs, un gaspillage important en heures fonctionnaires, un risque important de pertes d'informations mais également un défaut d'analyse et une impossibilité de recoupement des renseignements.

Pour éviter cet écueil, il existe des unités de coordination qui malheureusement faute de positionnement clair n'ont pas démontré toutes leurs capacités.

Par exemple, si nous analysons le cas de l'UCLAT, plutôt que d'être renforcé dans sa mission d'analyse et de coordination, son périmètre des missions a été considérablement élargi. Outre l'actualisation permanente de « l'état de la menace terroriste » pour l'aide à la décision du ministre, elle représente la DGPN dans la coopération internationale multilatérale, et, depuis 2014, est en charge de la gestion du dispositif général de lutte contre la radicalisation. (Pour autant, le budget de l'UCLAT a baissé de 51,6 % entre 2008 et 2015).



Nous sommes persuadés qu'il faut révolutionner le recueil et l'analyse du renseignement en imposant à tous les services de transmettre à une unité de coordination spécifiée l'intégralité des informations recueillies.

C'est pourquoi nous recommandons la création de 4 unités de coordination placées directement auprès du ministre de l'Intérieur ou du 1er ministre (si interministérialité).

⇒ Une **UCRAM**...une unité de coordination de recherche anti mafia...pour centraliser, analyser, piloter la lutte contre la criminalité organisée transfrontières, la lutte contre les stupéfiants, le blanchiment d'argent, les escroqueries importantes...etc...

⇒ Une **UCLAT** ou **UCRAT**...une unité de coordination et de lutte anti terroriste, qui centraliserait l'intégralité des informations concernant spécifiquement la lutte anti terrorisme

⇒ Une **UCLFDI**...une unité de coordination et de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité, qui aurait également en charge la lutte contre les réseaux migratoires, la Traite des êtres humains (TEH) et également les usurpations d'identité.

⇒ Une **UCLTAEX**, unité de coordination et de lutte contre le trafic des armes et des explosifs, avec un volet NRBC.

Tous les services et offices du ou des ministères concernés devront obligatoirement informer ces unités de coordination.

En cas de renseignement spécifié hautement confidentiel, le service collecteur pourra saisir un organe de contrôle, placé soit auprès du ministre de l'Intérieur soit du premier ministre, qui seul pourra autoriser le service demandeur à ne pas diffuser l'information recueillie.

Le partage d'information entre les unités de coordination permettra de mieux couvrir l'ensemble des secteurs d'activité concernés par le terrorisme et la délinquance organisée.

Ces unités devront être en capacité de communiquer avec l'ensemble des services européens de renseignement.



L'UNION
DES OFFICIERS FSM/FO